



Forum Forestier Africain

Une plate-forme pour les acteurs du secteur forestier en Afrique

Termes de Référence

Experts chargés de la révision des productions scientifiques du Forum Forestier Africain sur la gestion durable des forêts

1. INTRODUCTION

Le Forum Forestier Africain (AFF) est une organisation non gouvernementale panafricaine dont le siège est à Nairobi, au Kenya. AFF a pour objectif de fournir une plate-forme et de créer un environnement propice à une analyse, à un plaidoyer et à des conseils indépendants et objectifs sur des questions politiques et techniques pertinentes relatives à la gestion, à l'utilisation et à la conservation durables des forêts et des ressources forestières de l'Afrique dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté et de promotion d'un développement économique et social.

Le Forum Forestier Africain implémente un projet intitulé "Renforcement de la gestion durable des forêts en Afrique" ayant pour but de générer et de partager des connaissances et des informations par le biais de partenariats, de manière à contribuer aux choix politiques et au renforcement des capacités pour une gestion améliorée des forêts visant à mieux lutter contre la pauvreté et promouvoir la protection de l'environnement en Afrique. Le projet a été conçu pour aider les pays africains dans leurs efforts de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi qu'aux défis qui impactent significativement sur leur capacité à lutter contre la pauvreté dans la région tout en explorant les possibilités d'accroître la contribution des forêts et des ressources forestières aux moyens de subsistance et à la durabilité environnementale. L'objectif général du projet est de générer et de partager des informations actualisées et de haute qualité, et d'explorer les possibilités de collaboration liées aux forêts et aux arbres africains pour appuyer des décisions factuelles en matière forestière, en plus de tenir les parties prenantes au courant de l'évolution de la situation dans le secteur.

2. CONTEXTE

Le secteur forestier peut contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des moyens de subsistance en Afrique en fournissant un accès aux produits forestiers tels que le bois de chauffage, le bois d'œuvre et les produits non ligneux. Des études récentes ont mis en évidence la contribution des forêts à une gamme de services écosystémiques sur lesquels reposent d'autres secteurs de l'économie, notamment l'agriculture, l'énergie, le tourisme et l'eau, entre autres. La communauté mondiale a également reconnu que l'utilisation et la conservation durables des forêts pour le maintien et/ou l'amélioration de ces biens et services écosystémiques font désormais partie du processus de croissance verte. Dans le but de contribuer à une gestion plus durable des forêts qui maintienne la disponibilité de ces avantages et améliore la productivité des forêts, AFF s'est engagée à approfondir la compréhension de plusieurs problèmes politiques et techniques prioritaires en foresterie africaine, en vue de contribuer à une prise de décision basée sur des preuves factuelles et au renforcement des capacités. Par exemple, l'approvisionnement en matériel génétique d'arbres de haute qualité permettant de renforcer les efforts actuellement déployés par les pays africains qui entreprennent des programmes de boisement, de reboisement et de réhabilitation serait essentielle pour renforcer la contribution des forêts aux moyens de subsistance et aux économies nationales.

Des études panafricaines sur ce sujet et sur l'amélioration de la performance et de la productivité des arbres, ainsi que sur la protection des forêts contre les parasites et les maladies sont précieuses pour garantir que les projets de boisement sont rentables et durables. L'investissement du secteur privé dans la foresterie africaine est crucial pour maintenir, entre autres, les fonctions de production des forêts afin de contribuer à l'éradication de la pauvreté. Le rôle émergent du secteur privé dans la foresterie africaine appelle à la mise au point des modèles de partenariat public-privé efficaces intégrant tous les aspects de l'amélioration durable des moyens de subsistance. Des partenariats existants ont été évalués dans la plusieurs pays africains dans le but de favoriser une interaction mieux coordonnée entre les gouvernements, les secteurs privé et public. La prise en compte des enjeux nouveaux et émergents, notamment le changement climatique, l'agriculture climato-intelligente, les objectifs de développement durable (ODD), l'économie verte, entre autres, dans les programmes d'enseignement et de formation en foresterie devrait être soigneusement envisagés pour mieux préparer les futurs forestiers à répondre aux besoins changeants des employeurs.

A cette fin, une évaluation des besoins de formation dans le secteur de la foresterie en rapport avec ces nouveaux enjeux a été menée dans les institutions d'éducation forestière en Afrique. Ces études, parmi d'autres, ont été menées dans de nombreux pays africains, couvrant différents types de forêts. De nombreux documents, notamment des rapports techniques, des articles scientifiques, des notes d'orientation et des fiches de synthèse ont été produits. C'est dans cette optique que pour son plan de travail annuel de 2019, AFF recrute deux experts pour entreprendre révision des productions générées afin de garantir la haute qualité des produits à diffuser aux parties prenantes du secteur forestier de l'Afrique et au-delà.

3. BUT DE LA CONSULTATION

Examen et révision des productions scientifiques, y compris des rapports techniques, des articles de journaux, des notes de synthèse et d'orientation politiques, et des fiches techniques.

4. TÂCHES SUR LA CONSULTATION

Les tâches de la mission doivent inclure :

- Examiner et éditer des projets de rapports techniques, des manuscrits d'articles scientifiques, des notes de synthèse et d'orientation politiques, et des fiches techniques en suivant les directives développées par AFF.
- Toutes autres tâches connexes sollicitées par le secrétariat.

5. DURÉE

Les tâches de ces TdRs correspondent à une charge de travail d'une personne-mois par expert, commençant le 22 février 2019 et s'étalant sur une période de deux mois. Les consultants travailleront de leur lieu de résidence, mais en étroite consultation avec le personnel compétent du secrétariat de AFF.

6. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES MINIMALES

- Avoir au moins un doctorat en gestion des ressources naturelles, foresterie, gestion de l'environnement ou dans des domaines connexes;
- Être un expert disposant de connaissances éprouvées et d'une expérience régionale d'au moins cinq ans dans les grands domaines de la foresterie et comprenant des questions liées à la foresterie telles que le changement climatique, le développement durable et la gestion des ressources naturelles;
- Avoir de bonnes compétences en rédaction scientifique et avoir au moins écrit un chapitre de livre et publié des articles de journaux évalués par des pairs;
- Une expérience en tant qu'éditeur ou membre du comité de rédaction d'une revue pertinente sera un atout supplémentaire;
- Excellentes compétences en communication écrite et orale en anglais ou en français.

7. COMMENT POSTULER

Veuillez envoyer un courriel et joindre votre proposition contenant:

- Une lettre d'accompagnement indiquant dans quelle mesure vous remplissez les critères de qualification et d'expérience susmentionnés;
- Votre Curriculum vitae

Avec en objet: "Consultation n° **01-261 Experts chargés d'examiner les produits du savoir sur la gestion durable des forêts**", adressé à Dr Doris Mutta à l'adresse courriel d.mutta@cgiar.org and Dr Henri-Noel Bouda à l'adresse courriel h.bouda@cgiar.org, avec copie au Prof Godwin Kowero à l'adresse courriel g.kowero@cgiar.org et exec.sec@afforum.org

La date limite de candidature est le 15 février 2019. Seuls les candidats retenus seront contactés.